



Demande d'opinion préliminaire (DO)

Date de la demande : _____

Identification du requérant

Nom du requérant : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Téléphone et numéro de poste : _____

Téléphone mobile : _____

Courrier électronique : _____

Nom du (des) propriétaire(s) : _____

Si vous n'êtes pas propriétaire de l'ensemble des lots, veuillez joindre une procuration du propriétaire vous autorisant à agir en son nom.

Localisation et superficie du site visé

Zonage au Code de l'urbanisme : _____

Lots visés par la demande :

Superficie totale en hectare (1 ha. = 10 000 m²) : _____

Description du projet

Afin de faciliter l'analyse de la demande, si votre projet comporte un volet commercial, industriel ou institutionnel, il est important de décrire précisément le type d'usage commercial, industriel ou institutionnel projeté dans la présente section du formulaire.

Demande d'opinion préliminaire (DO)

Utilisation du site et valeur estimée du projet

Usage	Nb. de bâtiments	Nb. de logements	Superficie (m ²)	Valeur estimée (\$)
Habitation unifamiliale isolée ou jumelée			Non applicable	
Habitation unifamiliale contiguë / maison en rangée (de ville)			Non applicable	
Habitation multifamiliale (plex, immeuble ou tour)			Non applicable	
Mixte (immeuble à vocation résidentielle et commerciale)			Commerciale uniquement	
Commercial, industriel ou Institutionnel		Non applicable		
TOTAUX :				

Procédure

Vous devez transmettre le formulaire complété accompagné des autres documents requis à l'adresse rdsml@laval.ca.

Important : L'étude de votre demande débutera seulement lorsque la Ville de Laval aura reçu le présent formulaire entièrement complété et accompagné de l'ensemble des documents requis.

Documents à joindre à la demande :

- Procuration(s) (dans le cas où le requérant n'est pas le propriétaire du/des lot(s) visé(s));
- Autorisation de signature (dans le cas où le propriétaire est une personne morale);
- Plan montrant le périmètre du site et sa localisation;
- Plan concept d'aménagement du projet illustrant, entre autres, l'implantation projetée des bâtiments, les voies de circulation, les aires de stationnement, les espaces verts conservés ou aménagés.

Une fois l'ensemble des documents reçus, la Ville procédera à l'analyse sommaire du projet et du terrain visé. Un rapport vous sera transmis dans un délai minimal de 30 jours décrivant les enjeux inhérents au développement du site. Ce rapport fera également état de l'opportunité ou non d'être accompagné par la Ville dans la planification du projet. Suivant la transmission du rapport, une rencontre pourra être tenue avec des professionnels de la Ville afin qu'ils puissent vous dresser verbalement le portrait des enjeux identifiés et de la conclusion de l'analyse effectuée.